

13.—Assurance-vie souscrite et en cours des sociétés canadiennes (sans les mutualistes) à charte fédérale, en devises étrangères, par devise, 1958 et 1959. (fin)

Devises	1958		1959	
	Assurance souscrite	Assurance en cours	Assurance souscrite	Assurance en cours
	\$	\$	\$	\$
Autres pays.	1,086,852,249	7,731,745,610	1,320,189,581	8,631,880,020
Bahts (Thaïlande).....	—	80,161	—	54,682
Bolivares (Venezuela).....	2,863,876	25,142,819	2,136,125	24,897,761
Cordobas (Nicaragua).....	—	5,227	—	5,227
Dollars (États-Unis).....	1,032,832,807	7,357,184,159	1,260,901,624	8,197,105,944
Francs (France).....	—	7,717	—	4,467
Francs (Suisse).....	—	7,280	—	2,080
Gulden (Pays-Bas).....	22,940	516,499	—	431,866
Gulden (Antilles néerlandaises).....	1,975,002	15,172,118	2,199,262	15,994,053
Kyats (Birmanie).....	—	203,384	—	157 145
Pesos (Argentine).....	216,081	4,075,697	28,509	3,709,440
Pesos (Chili).....	—	362	—	134
Pesos (Colombie).....	—	23,940	—	23,940
Pesos (Cuba).....	29,634,947	199,941,058	24,931,116	207,861,650
Pesos (République Dominicaine).....	4,039,910	14,031,809	2,657,378	14,653,477
Pesos (Mexique).....	134,000	6,754,286	105,000	5,852,277
Pesos (Philippines).....	12,656,986	76,291,078	12,350,653	81,212,989
Livres (Égypte).....	—	18,016,304	—	16,574,505
Livres (Irlande).....	—	—	11,870,873	46,937,821
Livres (Israël).....	2,475,700	12,630,723	2,919,041	14,867,565
Rupiaks (Indonésie).....	—	1,514,072	—	1,396,270
Soles (Pérou).....	—	143,780	—	133,573
Yen (Japon).....	—	3,137	—	3,154
Total général	1,508,350,296	10,342,318,803	1,797,628,815	11,526,717,132

Section 2.—Assurance-incendie et assurances générales

A la fin de 1959, il existait 286 sociétés d'assurance-incendie à charte fédérale (84 canadiennes, 85 britanniques et 117 étrangères), dont 277 (78 canadiennes, 85 britanniques et 114 étrangères) étaient aussi autorisées à pratiquer les assurances générales. De plus, 87 sociétés étaient autorisées par le gouvernement fédéral à pratiquer les assurances générales mais non l'assurance-incendie (19 canadiennes, 6 britanniques et 62 étrangères). Parmi les sociétés autorisées à pratiquer l'assurance-incendie et (ou) les assurances générales, 60 étaient aussi autorisées à pratiquer l'assurance-vie, dont 13, l'assurance-vie, l'assurance-incendie et les assurances générales et 47, l'assurance-vie et les assurances générales, mais non l'assurance-incendie. Il est à remarquer que, en plus des sociétés à charte fédérale autorisées à pratiquer les assurances générales, il y avait 24 mutualistes à charte fédérale pratiquant l'assurance-accident et maladie, dont 21 pratiquaient aussi l'assurance-vie.

Comme l'indique le tableau 14, une partie des assurances incendie et générales est pratiquée au Canada par des sociétés à charte uniquement provinciale. Ces sociétés se limitent d'habitude à la province de constitution, mais elles peuvent être autorisées à pratiquer l'assurance dans d'autres provinces. Plusieurs sont des mutualistes qui ne pratiquent que l'assurance-incendie à l'échelon du comté, de la municipalité ou de la paroisse.

Le tableau 14 donne les primes nettes souscrites et les sinistres nets réalisés en 1958 et 1959 dans le domaine des assurances incendie et générales au Canada. Ces données sont présentées selon le régime de contrôle pour les sociétés concernées. Le tableau porte uniquement sur les sociétés d'assurance, à l'exclusion des mutualistes.